



Assurance-maladie complémentaire

Que vous soyez travailleur autonome, membre d'un petit cabinet ou personne à la retraite, cela ne signifie pas pour autant que vous deviez vous passer de garanties d'assurance maladie complémentaire. Une couverture d'assurance maladie de la Financière des avocats peut contribuer à vous protéger, vous et/ou votre famille, contre les effets dévastateurs occasionnés par un grave problème de santé et vous aider à payer les frais qui pourraient ne pas être couverts par votre régime provincial d'assurance maladie.

Nous offrons trois niveaux de couverture pour nous assurer que tous nos clients ont accès à des garanties supérieures à un coût qui est souvent bien inférieur à celui des autres produits.

Régime individuel d'assurance maladie complémentaire

Ce régime offre la couverture la plus complète aux proposant âgés de 18 à 65 ans et à leurs personnes à charge qui fournissent des preuves de bonne santé. La couverture inclut les médicaments sur ordonnance, les services paramédicaux et les services hospitaliers.

En plus des garanties d'assurance maladie complémentaire, le régime vous offre des garanties d'assurance dentaire en option, incluant les soins dentaires de base et majeurs.

Régime d'assurance soins médicaux

Ce régime offre une protection de base au niveau des soins médicaux et des soins dentaires, à un prix modique. Il n'est pas nécessaire de soumettre une preuve de bonne santé et la couverture pourra durer toute la vie.

Régime d'assurance maladie pour retraités

Ce régime offre une protection au niveau des soins médicaux et des médicaments d'ordonnance aux proposant âgés de 50 ans ou plus qui perdent la protection d'assurance maladie et dentaire de leur employeur, par suite de leur départ à la retraite ou d'une limite d'âge. En plus des services médicaux, ce régime offre aussi des garanties d'assurance dentaire en option.

Admissibilité

Tous les régimes d'assurance maladie complémentaire sont offerts aux avocats, juges, notaires du Québec, à leurs conjoints et enfants adultes (y compris leurs conjoints) et aussi aux membres du personnel du cabinet et à leurs conjoints.

Succès partagé

Notre succès, c'est votre succès. À titre de société sans but lucratif, nous établissons nos taux en ayant comme objectif d'absorber nos coûts. Si le rendement du régime est meilleur qu'anticipé, ce que la plupart des assureurs conserveraient comme bénéfice, nous le partageons avec nos clients.

Bien que les rendements passés ne soient pas une garantie des rendements futurs, la plupart de nos clients ont, depuis 2000, partagé plus de 46 000 000 \$ sous forme de remboursement de primes.

Taux de prime

Nos taux ne sont pas garantis et peuvent changer selon le rendement du régime. Malgré la possibilité que les résultats techniques puissent entraîner une augmentation future des taux, nous pouvons isoler nos clients de cette possibilité en examinant le rapport qualité-prix et la stabilité du régime et en utilisant de nombreux facteurs, incluant les primes, les réclamations, les tendances dans les soins de santé et l'inflation et nous négocions la meilleure solution possible.

Ce document est rédigé dans le but de vous fournir une description sommaire du régime, et ne doit pas être considéré comme partie intégrante d'un contrat. Certaines garanties et conditions peuvent avoir changé depuis la publication de ce document. Les garanties du Régime individuel d'assurance maladie complémentaire pourront être soumises à la production d'une preuve de revenu, de bonne santé et à l'autorisation de notre assureur. Le Régime d'assurance soins médicaux et le Régime d'assurance maladie pour retraités sont soumis à l'autorisation de notre assureur. D'autres conditions pourront s'appliquer. Veuillez communiquer avec votre conseiller de la Financière des avocats pour plus de détails.

Le Régime individuel d'assurance maladie complémentaire, Le Régime d'assurance soins médicaux et le Régime d'assurance maladie pour retraités sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie). P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo ON N2J 4B8



www.financieredesavocats.ca

FINANCIÈRE
DES AVOCATES ET AVOCATS

Communiquez avec votre conseiller local de la Financière des avocats aujourd'hui.
Trouvez votre conseiller à financieredesavocats.ca ou au 1 800 267 2242.

